Les PUBLICATIONS DU QUÉBEC

90-05091/

Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec

Rapport annuel 1988-1989

Québec

Le contenu de cette publication a été préparé
par le Conseil des communautés culturelles
et de l'immigration du Québec

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boulevard Charest Ouest
Québec (Québec)
G1N 4K7

Dépôt légal — 1er trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-551-14053-6
ISSN: 0833-0972

© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport annuel du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 1989.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités du Conseil et contient de nombreux renseignements d'intérêt public.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

La ministre des Communautés culturelles et de l'immigration,

Monique Gagnon-Tremblay

Montréal, décembre 1989

Madame Monique Gagnon-Tremblay
Ministre des Communautés culturelles et
de l'Immigration
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 19 de la Loi sur le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (L.R.Q., c. C-572), je vous transmets le rapport de nos activités pour l'exercice 1988-1989.

Je vous saurais gré, et vous en remercie à l'avance, de bien vouloir transmettre ce rapport annuel à l'Assemblée nationale.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

La présidente du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration,

Juanita Westmoreland-Traoré

Montréal, décembre 1989

Table des matières

Partie I

Présentation 9

Introduction 9

La composition du Conseil 10

Le budget du Conseil 11

Les dépenses du Conseil 11

Les effectifs autorisés 11

Partie II

Bilan des activités 13

Introduction 13

Les réunions du Conseil et de ses comités 13

Les activités du Conseil 13

Secteur des communautés culturelles 13

- Avis 13
- Mémoires 14
- Recherches, études et consultations 15
- Colloques et séminaires 17

Secteur de l'immigration 18

- Avis 18
- Recherches, études et consultations 18

Secteur des femmes 20

- Avis 20
- Recherches, études et consultations 20

Les communications 20

- Conférences de presse 20
- Communiqués de presse 21
- Les rencontres 21
- La participation à des comités extérieurs 21
- La participation à des colloques et séminaires 21
- Les conférences 22

Autres activités 23

Conclusions et perspectives 23

Annexe A 25

Liste des publications du Conseil 25

Annexe B 29

Composition des comités 29

Partie I
Présentation

Introduction

Le Conseil présente ici son quatrième rapport annuel depuis sa fondation. On se rappellera que le 20 décembre 1984, l'Assemblée nationale adoptait à l'unanimité une loi portant sur la création du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, à titre d'organisme permanent et autonome destiné à conseiller la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration dans la planification, la coordination et la mise en oeuvre des politiques gouvernementales relatives aux communautés culturelles et à l'immigration.

Entrée en vigueur le 1er avril 1985, la loi confiait au Conseil des tâches à la fois de consultation et de conseil en rapport avec les politiques gouvernementales à l'égard des communautés culturelles, répondant en cela aux attentes nombreuses et maintes fois exprimées par les milieux concernés.

Le Conseil recevait par cette loi un mandat devant être considéré dans une large perspective, soit celle d'étudier non seulement la politique actuelle de l'immigration, mais également la contribution de l'immigration à l'avenir démographique du Québec. En cela, le Conseil poursuit la réflexion entreprise à l'Assemblée nationale, lors des délibérations de la Commission de la culture concernant l'*Étude de l'impact culturel, social et économique des tendances démographiques actuelles sur l'avenir du Québec comme société distincte* (septembre 1985).

Le Conseil se doit ainsi d'assumer à la fois la poursuite des tâches de consultation et de présentation d'avis à la Ministre, de même que l'exercice d'une fonction d'étude et de recherche, tel qu'il est stipulé dans la loi. Celle-ci énonce que, sur toute question relative aux communautés culturelles et à l'immigration, le Conseil répond aux demandes d'avis et d'études requises par la Ministre, mais elle indique aussi que le Conseil peut entreprendre, de sa propre initiative, des travaux le menant à formuler des avis et des recommandations sur les questions qui appellent l'attention du Gouvernement. Le Conseil peut aussi entendre des requêtes relevant de sa juridiction.

Le Conseil a vécu une année fort remplie, marquée à la fois par la présentation de plusieurs avis, la réalisation de nouvelles études, recherches et consultations, ainsi que par la participation à de nombreux congrès et colloques où le thème de l'insertion des membres des communautés culturelles à la société québécoise figurait en bonne place, comme en témoigne d'ailleurs le bilan de ses activités pour l'exercice 1988-1989.

La composition du Conseil

Noms	Date de nomination	Expiration du mandat
Les membres du Conseil		
Westmoreland-Traoré, Juanita Présidente	1er juin 1985	30 mai 1990
Folco, Raymonde Vice-présidente aux Communautés culturelles	26 septembre 1988	25 septembre 1991
Paquin, Raymond Vice-président à l'Immigration	28 mai 1986	27 mai 1991
Attar, Robert	7 octobre 1987	6 octobre 1989
Barcelo-Chornet, Mercédès	7 octobre 1987	6 octobre 1990
Chalom, Maurice	19 octobre 1988	18 octobre 1991
Duong, My Tram	7 octobre 1987	6 octobre 1990
Ellenberger, Irène	19 octobre 1988	18 octobre 1991
Fontaine, Serge[1]	19 octobre 1988	18 octobre 1991
Fournaris, Théoharis	12 juin 1985	11 juin 1988
Harvey, Julien	12 juin 1985	11 juin 1988
Isseri, Jean	12 juin 1985	11 juin 1988
Montérichard, Miguel	7 octobre 1987	6 octobre 1990
Oliveira, Maria-Fernanda	24 septembre 1986	23 septembre 1989
Ouaknine, Léon	12 juin 1985	11 juin 1988
Oryschuk, Eugène	13 janvier 1988	23 septembre 1989
Sordzi, Kofi	24 septembre 1986	23 septembre 1989
Tchipeff, Antoine	19 octobre 1988	18 octobre 1991
Tesolin, Luigi	24 septembre 1986	23 septembre 1989
Participent également aux séances du Conseil, sans droit de vote:		
Vigneau, Régis[2] Sous-ministre du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration		
Johnson, Jacques Secrétaire du Conseil		

[1] M. Fontaine a démissionné le 18 janvier 1989 pour occuper un poste au ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration. Il fut remplacé par M. Wladimir Jeanty, nommé le 19 avril 1989, et dont le mandat se termine le 18 octobre 1991.

[2] M. Norman Riddell est entré en fonction en juillet 1988, en remplacement de M. Vigneau.

Le budget du Conseil

Le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration a eu, à titre de budget, les crédits détaillés suivants:

Ventilation des crédits

Super catégories et catégories	1988-1989
Fonctionnement — Personnel	(000 $)
1. Traitements	538,6
2. Autres rémunérations	26,0
Total	**564,6**
Fonctionnement — Autres dépenses	
3. Communications	27,8
4. Services	41,7
5. Entretien	2,0
6. Loyers	156,7
7. Fournitures	10,0
8. Équipement	2,0
9. Autres dépenses	2,0
Total	**242,2**
Capital — Autres dépenses	
8. Équipement	5,1
Prêts, placements et avances	1,0
Total	**812,9**
Nombre d'employés permanents	11

Les dépenses du Conseil

Pour l'exercice financier 1988-1989, les dépenses du Conseil se sont établies comme suit:

Catégories	Dépenses
Fonctionnement — Personnel	(000 $)
1. Traitements	501,8
2. Autres rémunérations	40,4
Total	**542,2**
Fonctionnement — Autres dépenses	
3. Communications	23,2
4. Services	38,5
5. Entretien	1,3
6. Loyers	158,3
7. Fournitures	14,5
8. Équipements	2,2
11. Autres dépenses	0,1
Total	**238,1**
Capital — Autres dépenses	
8. Équipement	5,0
Prêts, placements, avances	1,0
Total des dépenses	**786,3**

Les effectifs autorisés

Les effectifs autorisés du Conseil étaient de onze postes réguliers, répartis comme suit:

Trois hors-cadres (une présidente et deux vice-présidents),

Un cadre (secrétaire du Conseil),

Quatre professionnels,

Trois fonctionnaires.

Partie II
Bilan des activités

Introduction

Le Conseil, mis sur pied en juin 1985, a réalisé au cours de la période couverte par le présent rapport bon nombre d'activités reliées aux consultations, études et avis présentés à la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec. En outre, plusieurs activités ont été enclenchées durant l'exercice 1988-1989 et se continueront durant l'année 1989-1990.

Les réunions du Conseil et de ses comités

a) Les réunions du Conseil

Le Conseil, composé de quinze membres, a tenu six réunions pour l'examen, l'analyse et l'adoption de plusieurs études, recherches et avis.

b) Les réunions des comités

Dès sa création, le Conseil a mis sur pied, à la demande du Ministre, deux comités permanents: l'un portant sur les questions relatives aux communautés culturelles, l'autre, sur celles relatives à l'immigration. Un comité spécial créé en 1986-1987, soit le Comité sur les femmes des communautés culturelles et le parrainage, a terminé ses activités au cours de l'exercice 1988-1989. Les trois comités ont tenu, au total, seize réunions.

Les activités du Conseil

Secteur des communautés culturelles

Avis

Dans ce secteur, au cours de l'exercice 1988-1989, le Conseil a soumis deux avis à la Ministre, soit:

— Avis sur la valorisation du pluralisme culturel dans les manuels scolaires — 10 juin 1988.

Le 18 juillet 1986, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration demandait au Conseil ses réactions et ses suggestions sur l'opportunité d'implanter un programme d'évaluation des manuels scolaires et autres outils pédagogiques utilisés dans les écoles primaires et secondaires.

L'avis s'inscrit dans la poursuite d'un objectif important, qui est de faire de l'école québécoise un milieu favorable au rapprochement des cultures et à l'apprentissage des relations interethniques et interraciales harmonieuses. Dans cette perspective, le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration du Québec confiait la réalisation d'une recherche à M^me^ Marie Mc Andrew, Ph.D., qui a examiné un échantillon de manuels scolaires utilisés dans les écoles de langue française et de langue anglaise, des ordres primaire et secondaire au Québec. Le Conseil a procédé à une consultation restreinte auprès d'un groupe de personnes dont l'expertise en la matière est reconnue.

Société en mutation, ces vingt dernières années surtout, le Québec, de culture française majoritaire, a également reconnu la nécessité de promouvoir l'échange interculturel. L'école doit faire face à un nouveau défi, soit préparer l'ensemble de ses participants, plus spécialement les élèves, à vivre dans une société pluriethnique, pluriraciale et pluriconfessionnelle. La valorisation du pluralisme culturel au sein du matériel didactique contribue directement à l'atteinte d'objectifs comme la lutte à la discrimination et au racisme, ainsi qu'à l'acceptation des différentes cultures en présence.

Le matériel didactique est un élément du processus d'éducation et un outil privilégié dans la transmission des connaissances et la formation des attitudes chez les jeunes. Son rôle est déterminant dans la socialisation des élèves. Dans le contexte des changements qui marquent surtout la composition de la population urbaine du Québec, il est nécessaire de transmettre, à travers le matériel didactique, un contenu et des connaissances qui valorisent le pluralisme culturel.

L'avis du Conseil ci-haut mentionné met en relief, grâce à une analyse de contenu, les acquis et les lacunes du matériel didactique, de langue française et de langue anglaise, en ce qui a trait à la problématique de la diversité et du pluralisme culturel.

Les recommandations du Conseil visent principalement à favoriser la reconnaissance explicite de la diversité ethnique, raciale et culturelle dans les manuels scolaires.

Le Conseil propose de nombreux moyens pour atteindre ces objectifs et recommande que le ministère de l'Éducation du Québec soit l'organisme gouvernemental désigné pour mettre en oeuvre cette série de changements qui touchent les programmes

d'enseignement et le matériel didactique. À partir des recommandations contenues dans cet avis, le ministère de l'Éducation pourrait élaborer un guide à l'intention des concepteurs et des producteurs de matériel didactique, afin de respecter les critères de valorisation du pluralisme culturel.

— Avis sur l'accessibilité des membres des communautés culturelles aux services de santé et aux services sociaux — 10 juin 1988.

Une consultation réalisée par le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration auprès des organismes communautaires des communautés culturelles au mois de mars 1987, et dont la synthèse a été publiée en septembre 1987 sous le titre *Tous en harmonie et en bonne santé*, a permis de soulever clairement les principaux problèmes auxquels les membres des communautés culturelles sont confrontés relativement aux services dispensés par le réseau.

On parle actuellement plus d'une centaine de langues à Montréal. Les barrières linguistiques deviennent ainsi un facteur qui limite l'accès des membres des communautés culturelles à ces services.

À cela, il faut ajouter chez les préposés le manque de connaissance de la spécificité culturelle des membres des minorités. Ce manque est un obstacle à la compréhension adéquate des attitudes et des comportements que l'on peut observer chez les nouveaux bénéficiaires des services, et qui découlent des valeurs et des traditions qui étaient les leurs dans leur pays d'origine.

Le Conseil recommande donc, en priorité, l'adoption d'un programme d'accès à l'égalité en emploi afin d'accélérer l'embauche, dans les établissements du réseau, de personnes issues des communautés culturelles. Il est important également que ces établissements se dotent d'objectifs de représentation correspondant à la composition socioculturelle de la population à desservir. Le Conseil a l'intention de suivre l'évolution de l'embauche dans le plan d'action de ces établissements et, au besoin, d'en faire rapport à la Ministre.

Le Conseil recommande en outre une série de mesures spécifiques en vue de lever les barrières linguistiques et culturelles existantes qui réduisent l'accessibilité aux services sociaux et de santé, et d'assurer ainsi à toute personne, quelle que soit son origine ethnique, raciale ou linguistique, un accès équitable à ces services. Enfin, l'avis incorpore plusieurs recommandations du Comité Sirros (1988).

Mémoires

— Mémoire sur les relations entre la police et les minorités ethniques et visibles présenté au Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles de la Commission des droits de la personne — 12 avril 1988.

Le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration a oeuvré au rapprochement entre les minorités ethniques et raciales et la majorité. L'événement, de triste mémoire, qui a conduit à la mort tragique, le 11 novembre 1987, le jeune Anthony Griffin, atteint d'une balle à la tête, dans l'enceinte d'un poste de police, a vivement touché les citoyens et citoyennes.

De l'avis des membres du Conseil, il était difficile de considérer cet événement comme étant un simple fait isolé. Tout en soulignant les efforts de la Direction du service de police de la CUM pour améliorer les relations des policiers avec les membres des minorités ethniques et raciales, le Conseil a néanmoins recommandé qu'une commission d'enquête publique soit constituée, avec le mandat d'enquêter sur les circonstances entourant le décès de M. Anthony Griffin, ainsi que sur les procédures de recrutement et de formation du Service de police de la CUM. Il a en même temps recommandé qu'un organisme civil indépendant soit créé afin d'enquêter sur les plaintes venant du public, et que cet organisme soit composé, entre autres, de représentants des communautés culturelles.

À la fin de décembre 1987, par une décision du Solliciteur général, M. Herbert Marx, un Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles, présidé par Me Jacques Bellemare, était mis en place par la Commission des droits de la personne. Un premier rapport a été rendu public le 4 août 1988 et proposait un nouveau système de discipline et de déontologie policière.

Lors de la présentation du mémoire du Conseil devant le Comité ci-dessus mentionné et portant sur les relations entre la police et les minorités ethniques et visibles, la présidente, Mme Juanita Westmoreland-Traoré, déclarait ce qui suit: « Le Gouvernement se doit d'agir en mettant en place des programmes et des organismes susceptibles d'assurer l'intégration harmonieuse et l'accès à l'égalité à tous les Québécois et à toutes les Québécoises, indépendamment de leur race, couleur, religion, origine ethnique ou nationale. Il ne peut y avoir de paix sociale, poursuivait-elle, sans justice sociale ». Le Conseil situait son intervention dans la foulée de la *Déclaration sur les relations interethniques et interraciales*, adoptée par le gouvernement du Québec le 10 décembre 1986, et dans le cadre des programmes d'action de l'ONU pour la deuxième décennie de lutte contre le racisme proclamée en 1983. Le manque de représentativité des corps policiers, l'absence de recours efficaces

ainsi que la méfiance réciproque sont parmi les principales causes de tension qui existent entre les corps policiers de la CUM et les communautés culturelles. Dans le contexte d'une métropole comme Montréal, un effort majeur doit être consenti pour assurer, au sein d'un service public aussi vital que celui de la police, l'accessibilité et la représentation des groupes ethniques et des minorités visibles. Sur 4 158 policiers du Service de police de la CUM, 6,18 % sont issus des communautés culturelles (d'origines autres que française et britannique) dont 0,38 % appartiennent aux minorités dites visibles. Le Conseil recommande, pour rectifier cette situation, l'implantation accélérée de véritables programmes d'accès à l'égalité et que, suite à l'enquête et au rapport du Comité Bellemare, les organismes des communautés culturelles soient associés au nécessaire processus de changement.

Recherches, études et consultations

— Le financement des médias ethniques

Désirant examiner plus à fond la question du financement des médias ethniques, et avant de prendre toute décision, M^me^ Louise Robic, alors ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, avait demandé au Conseil de faire une étude afin de l'éclairer dans ce dossier. Cette préoccupation faisait suite à une consultation publique organisée par le Conseil, à Montréal et à Québec en 1986, sur « Les communautés culturelles et les communications », à l'occasion de laquelle une trentaine d'organismes réclamaient des programmes et des mesures visant à garantir la présence et la visibilité des communautés culturelles dans l'ensemble du réseau des communications au Québec.

Plus tard, en janvier 1987, lors d'un colloque intitulé « Les médias du Québec, un monde tricoté serré », le Conseil rendait public son Avis sur les communautés culturelles et les communications. Étudiants journalistes et journalistes professionnels profitaient de l'occasion pour faire valoir le constat que le programme actuel d'aide aux médias des communautés culturelles, géré par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, n'apporte pas les réponses pour pallier les difficultés identifiées.

Par la suite, le Conseil a été mandaté pour identifier les besoins des dirigeants des médias des communautés culturelles au chapitre du financement et pour formuler la recommandation de solutions concrètes visant à répondre à ces besoins.

Pour survivre et se développer, les médias ethniques devraient pouvoir avoir accès au financement offert par le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration et à celui des autres organismes gouvernementaux concernés. Or, c'est le manque de ressources financières et techniques qui fait que les médias ethniques ont de la difficulté à se maintenir. Cette situation a amené le Conseil à s'interroger sur l'opportunité des médias ethniques au Québec, sur l'intérêt de les soutenir et enfin, compte tenu des structures et des programmes existants, sur le type de soutiens directs et indirects qu'il y aurait lieu de privilégier.

Pour répondre à ces questions, le Conseil a analysé la position gouvernementale puis il a sollicité le point de vue de la presse ethnique écrite et parlée, dont les propos avaient été recueillis lors de rencontres individuelles en décembre 1988. Le Conseil a ensuite abordé la difficulté pour les médias ethniques de concilier deux objectifs apparemment contradictoires : la rentabilité et le service à la communauté.

Enfin, il fallait procéder à une analyse du programme d'aide aux médias des communautés culturelles (PAMCC), de la publicité gouvernementale dans les médias ethniques par rapport à leur importance et, d'une façon plus générale, de l'action gouvernementale dans son ensemble. Ces travaux de recherche furent menés par M^me^ Hoa Nguyen, sous la direction de la vice-présidente aux Communautés culturelles, M^me^ Raymonde Folco.

Le Conseil considère que les médias ethniques peuvent constituer pour les communautés une voie privilégiée d'information sur l'évolution de la vie québécoise et qu'ils peuvent jouer un rôle capital dans la transmission de l'information gouvernementale. Ils sont aussi l'expression de la vitalité des communautés culturelles et de leur dynamisme. C'est dans cet esprit que sera présenté un avis à la Ministre, avis dont les recommandations s'inscriront dans le prolongement de celles déjà annoncées dans son Avis sur les communautés culturelles et les communications.

— L'apport artistique des communautés culturelles

Cette recherche, de nature descriptive et exploratoire, s'intéresse à l'insertion des créateurs issus des communautés culturelles dans le milieu artistique québécois. On peut considérer cette insertion comme l'une des facettes du processus d'intégration des divers groupes d'immigrants à leur nouveau pays d'adoption.

Ces dernières années, le débat sur l'immigration a mis l'accent tantôt sur l'insuffisance des moyens mis en oeuvre au sein de la société d'accueil pour intégrer ses nouveaux citoyens, tantôt sur le manque de motivation de ces derniers pour adhérer aux intérêts de cette société. Transposé dans le champ

artistique, le débat se traduit, entre autres, par un discours sur le risque de marginalisation des créateurs issus des communautés culturelles ainsi que de leurs cultures, sur la formation de ghettos culturels et sur l'indifférence du public à leur égard.

Si la pratique de l'art se caractérise par la place primordiale qu'y occupe l'individualité, une étude sur l'insertion sociale de l'artiste doit tenir compte d'un ensemble de données sociales, culturelles, économiques qui conditionnent cette pratique. En dehors de l'artiste, se trouvent des personnes et des institutions qui forment le milieu auquel l'artiste veut s'intégrer. L'action de ce milieu contrôle de fait l'action artistique, impose une certaine conception de l'art et génère des contraintes qui s'imposent de plus en plus aux créateurs.

Quels sont justement les degrés de liberté accordés à l'artiste? L'artiste issu de communautés culturelles fait-il face, quant à lui, à des contraintes particulières, du fait de sa situation et du fait de son appartenance à une autre culture? Comment et à quelles conditions peut-il réaliser son intégration? La recherche ne prétend pas répondre de façon exhaustive à ces questions. Elle est un premier pas vers la compréhension de cette dynamique dans laquelle les artistes cherchent à s'inscrire pour obtenir reconnaissance et visibilité. Consacrée au domaine des arts visuels, l'étude est basée sur des témoignages personnels de la part d'artistes professionnels et de responsables de la diffusion des arts.

— **Banque de personnes-ressources des communautés culturelles**

En juillet 1987, M^me^ Louise Robic, alors ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, demandait au Conseil un avis sur la création et la mise à jour d'une banque de personnes-ressources des communautés culturelles, indiquant leurs compétences. Une banque dans laquelle pourraient éventuellement puiser les organismes non gouvernementaux, publics et parapublics ainsi que privés.

Le Conseil a choisi de mener son étude à Montréal et à Québec, puisque dans ces deux régions sont concentrés à la fois les membres des communautés culturelles (95 %) et les entreprises, de même que les organismes pourvoyeurs d'emplois et de services. Des entrevues ont été faites auprès de membres d'organismes publics et parapublics ainsi qu'auprès de représentants des secteurs privés de l'emploi, de représentants syndicaux et auprès de divers organismes non gouvernementaux. Cette étude met en évidence l'intérêt qu'il y aurait à la création de services de référence de candidatures de personnes des communautés culturelles (SRCCC) et analyse des facteurs explicatifs de la sous-représentation des membres des communautés culturelles en emploi.

Le Conseil s'est aussi informé sur les expériences connues de banques de candidatures destinées à d'autres clientèles spécifiques et en a évalué les méthodes de gestion ainsi que les raisons de leur succès ou de leur échec. Il présentera sous peu un avis dans lequel il formulera des recommandations sur les modalités de constitution de ces services à partir des exigences du marché du travail ainsi que de la reconnaissance des qualifications des membres des communautés culturelles. Il proposera également des approches quant à la publicité sur l'existence de ces services, quant à la mise en place d'un système d'interactions avec les membres des communautés culturelles et quant à la façon, pour les employeurs, de recourir aux SRCCC.

Cette étude, effectuée par M. Marc Romulus, fut complétée – après le départ de ce dernier pour un congé – par les travaux de recherche et de rédaction de M^me^ Claire Chénard, sous la direction de la vice-présidente aux Communautés culturelles, M^me^ Raymonde Folco.

— **Semaine interculturelle nationale**

En juin 1988, le Conseil se donnait le mandat de rédiger un guide proposant des activités destinées à promouvoir une semaine interculturelle nationale dans le monde scolaire du Québec. Cet événement aurait pour but d'associer à la fois les commissions scolaires, les collèges, les institutions de la société d'accueil et les organismes et associations des communautés culturelles, en vue de favoriser, entre autres, les relations interethniques, interraciales et interculturelles.

L'envergure de ce projet devait nécessiter la collaboration et la mise en commun de ressources humaines diversifiées. Pour ce faire, le Conseil a demandé à M^me^ Louise Robic, alors ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, l'autorisation de créer un comité spécial. C'est ainsi qu'un **comité spécial de travail,** présidé par la vice-présidente aux Communautés culturelles du Conseil, M^me^ Raymonde Folco, et formé de membres du Conseil et de personnes du milieu de l'éducation, a été chargé par la Ministre de la préparation d'un guide à l'intention des intervenants du monde scolaire au Québec ainsi que d'un avis sur cette question.

Le Comité a réfléchi sur l'importance de maintenir et d'assurer l'épanouissement des membres des communautés culturelles, tout en facilitant leur intégration harmonieuse dans la société d'accueil. Il a réfléchi aussi sur les moyens à concevoir pour y parvenir. Car s'il est important de respecter les valeurs qui prévalent déjà dans la société québécoise, il est tout aussi important de reconnaître et de mettre en

évidence les spécificités de chaque culture ethnique concernée, d'en découvrir les points communs et les similitudes en vue de favoriser le rapprochement.

L'école est un milieu propice à cette prise de conscience, puisque la clientèle multiethnique et multiraciale y est numériquement de plus en plus importante, surtout sur le territoire de l'île de Montréal et aussi dans d'autres centres métropolitains.

Ouvrir l'école sur le pluralisme culturel, c'est favoriser des échanges entre jeunes des communautés culturelles et jeunes de la société d'accueil. C'est dans ce sens que le Conseil propose, par son guide, des moyens variés pour que chacun, enseignants, participants, élèves et étudiants prennent conscience de la diversité ethnique de la société québécoise et de ses aspects culturels. Cet outil permettra aux membres du milieu de l'éducation de développer les concepts de l'éducation interculturelle et de promouvoir le rapprochement interculturel et interracial. Le Conseil a déjà présenté à la Ministre un avis sur cette question.

Le Conseil veut souligner que cette réflexion n'aurait pas été aussi pertinente sans la contribution de divers milieux : le ministère de l'Éducation, représenté par M^me^ **Marie-France Bénès,** les commissions scolaires, représentées par M^mes^ **Ghislaine Godbout et Monique Tremblay** et MM. **Denys Le Vallée et Emilio Panetta ;** le milieu collégial, représenté par M^me^ **Paule Mauffette.** M^me^ Marthe Couder a rédigé le contenu du guide et de l'avis.

— **Publication d'études**

Le Conseil, au cours du présent exercice, a publié l'étude suivante :

- *Pour une meilleure représentation des communautés culturelles dans la fonction publique québécoise*, Marc Romulus, agent de recherche, octobre 1988.

Colloques et séminaires

— Journée d'étude sur les programmes d'accès à l'égalité à l'emploi à l'intention des membres des communautés culturelles – 4 novembre 1989.

Le 21 mars 1988, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le Conseil a rendu public un avis sur **les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles.** La Présidente du Conseil, M^me^ Juanita Westmoreland-Traoré, déclarait lors de la conférence de presse tenue à cette occasion : « Il est urgent que le Québec prenne le virage vers une société pluraliste à caractère francophone, et s'oriente plus résolument vers des actions qui soient davantage de nature à favoriser l'intégration harmonieuse des minorités ethniques et raciales dans la vie collective. Des injustices demeurent dans le paysage social québécois, qui constituent autant d'indices de situations conflictuelles. Il est urgent de se doter de moyens pour corriger ces situations et d'utiliser tous les outils qui sont déjà à notre disposition ». C'est ainsi que le Conseil, dans cet avis, réclame l'implantation de programmes d'accès à l'égalité à l'intention des communautés culturelles, en particulier dans le secteur public. Le vice-président aux Communautés culturelles d'alors, M. Dominique de Pasquale, a notamment fait remarquer que les communautés culturelles, dans leur totalité, représentent 4 % des effectifs globaux de la fonction publique québécoise, alors que dans la région métropolitaine de Montréal elles représentent environ 25 % de la population. La sous-représentation des minorités visibles et celle des groupes issus du sud de l'Europe est particulièrement évidente.

La Présidente du Conseil a conclu en présentant l'implantation de programmes d'accès à l'égalité comme un instrument privilégié pour favoriser une pleine et entière participation de tous les groupes au progrès économique et social du Québec.

Le 4 novembre 1988, le Conseil a tenu une journée d'étude sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles. De nombreuses personnes-ressources, toutes spécialistes dans leur domaine respectif, ont animé les ateliers auxquels ont participé une cinquantaine de représentants d'organismes. En fin de journée, une plénière mettait en présence, pour la première fois au Québec sur ce thème, des représentants syndicaux (M^me^ Lorraine Pagé de la C.E.Q., M. Fernand Daoust de la F.T.Q., M^me^ Céline Lamontagne de la C.S.N.), le patronat (M. Ghislain Dufour du C.P.Q.), le secteur public (M. Claude Sabourin du M.E.Q.) et le gouvernement municipal (M^me^ Kathleen Verdon de la Ville de Montréal). Les divers partenaires ont pu ainsi exprimer leur point de vue et entendre les rapports de tous les ateliers. C'est le ministre délégué à l'Administration et président du Conseil du trésor, M. Daniel Johnson, qui prononça le discours de clôture. Notons que la conférence d'ouverture a été donnée par la vice-présidente de la Commission des droits de la personne du Québec, M^me^ Sophia F. Petsalis. Lors du repas du midi, M^me^ Louise Robic s'est adressée aux invités.

Secteur de l'immigration

Avis

Dans ce secteur, le Conseil a soumis un avis à la Ministre, intitulé:

— Avis sur la régionalisation de l'immigration — « Quelques arpents de neige... à partager ».

En novembre 1987, la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration demandait au Conseil d'évaluer l'opportunité d'envisager l'adoption d'une politique de régionalisation de l'immigration et, le cas échéant, d'en déterminer les modalités possibles d'application. La Ministre était guidée en cela par le souhait qu'exprimaient des organismes consultés par la Commission de la culture sur les niveaux d'immigration pour 1988 et 1989, voire la mise sur pied de moyens qui inciteraient un plus grand nombre d'immigrants à s'établir en région.

C'est aussi une préoccupation exprimée par le Conseil dans son avis sur le niveau d'immigration pour 1988-1989. Chaque année, en effet, seulement 10 % des nouveaux arrivants s'établissent en dehors de Montréal et de ses environs proches. Le pourcentage s'émiette encore lorsque, après avoir effectué leur stage dans un COFI, bon nombre d'entre eux quittent Québec, Hull et Sherbrooke.

Le Conseil a donc fait une recherche. Il a procédé à diverses consultations auprès de fonctionnaires, chercheurs, participants régionaux notamment à Québec, Hull, Sherbrooke, Trois-Rivières, Val d'Or et également auprès d'immigrants et de membres des communautés culturelles vivant en région ou qui étaient revenus à Montréal après un séjour en région.

La présence d'immigrants peut contribuer au développement de l'activité économique et à la croissance de la population des diverses régions. Cette présence peut également constituer un apport culturel et social pour la communauté qui les accueille.

À la lumière de diverses indications, le Conseil trouve qu'il est effectivement souhaitable de voir se multiplier la présence de noyaux de personnes appartenant à des communautés culturelles, dans les différentes municipalités du Québec. Pour réaliser cet objectif, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration doit se donner une politique claire et permanente de régionalisation de l'immigration: une politique à implanter graduellement et qui doit absolument s'inscrire dans un ensemble de mesures de développement régional et de création d'emplois. Les emplois disponibles, les conditions propices à la création de nouvelles entreprises et les occasions d'investissement constitueront sans doute le premier attrait des régions en ce qui concerne les nouveaux immigrants. Cette réalité a amené le Conseil à proposer que la régionalisation débute de façon modeste, par des projets pilotes dans trois régions.

Quelle que soit l'orientation que le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration décidera de suivre, il est important que la politique de régionalisation de l'immigration soit précise et qu'elle comporte des mesures concrètes pour encourager une régionalisation progressive et établie sur une base volontaire, compte tenu du droit à la mobilité (car il ne peut être question de contraindre qui que ce soit à s'établir à tel endroit plutôt qu'à un autre). Il est important aussi que les participants engagés dans le processus de sélection, de l'accueil et de l'établissement de nouveaux Québécois soient bien sensibilisés à la question et que le suivi soit assuré. Le Conseil présente une vingtaine de mesures qui pourraient être incorporées dans une politique de régionalisation, allant de la question de niveaux régionaux d'immigration, de la diffusion d'informations en région et dans les missions à l'étranger, jusqu'aux campagnes locales d'information et de sensibilisation quant au rôle de l'immigration.

Les recommandations du Conseil concordent, pour la plupart, avec les conclusions des travaux réalisés au sein du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, et elles le guideront dans l'élaboration de ses orientations. Il est également heureux que l'Office de planification et de développement du Québec entérine globalement le contenu des propositions du Conseil et qu'il s'associe à la démarche proposée, étant convaincu des impacts positifs, tant économiques, sociaux que culturels, de la venue des immigrants dans toutes les régions du Québec.

La recherche a été menée par M. Jean-François Manègre, sous la direction du vice-président à l'Immigration, M. Raymond Paquin, qui préside le comité de l'immigration chargé d'étudier ce dossier et de présenter des recommandations au Conseil.

Recherches, études et consultations

— L'immigration et le marché du travail

Évaluer la contribution économique de l'immigration internationale n'est pas chose aisée étant donné qu'elle affecte plusieurs variables importantes de l'activité économique.

Ainsi, pour certains, les travailleurs immigrants contribuent d'une façon évidente au dynamisme économique en créant des emplois, en développant des entreprises, en comblant des postes vacants et en stimulant la demande intérieure; pour d'autres, l'immigration devrait être sérieusement contrôlée en raison de ses effets négatifs sur le taux de chômage et sur le développement technologique.

Depuis sa création, le Conseil se préoccupe de cet aspect mal connu de l'immigration. Il a d'abord fait faire une *recherche bibliographique portant sur l'impact économique de l'immigration* (Josée Lamoureux, CCCI, 1986) afin de recenser les études sur ce thème au Québec, au Canada et aux États-Unis.

Le Conseil s'occupe actuellement de compléter un projet de recherche axé plus spécifiquement sur le marché du travail. Plusieurs consultations auprès d'organismes ont été effectuées. Cette étude traite de diverses questions liées à l'insertion des immigrants au marché du travail, tels par l'accès aux professions, la reconnaissance des acquis, les salaires et les conditions de travail, la discrimination.

M. Jean-François Manègre, agent de recherche au Conseil, assisté de M. Serge Robert, s'occupe de compléter cette recherche sous la direction du vice-président à l'Immigration, M. Raymond Paquin.

— L'adoption internationale

Les Québécois doivent attendre en moyenne cinq à six ans pour adopter un enfant canadien. Pour une adoption transfrontière, le délai est en moyenne de trois à cinq ans.

Ces délais occasionnent de nombreux problèmes, tant pour les requérants qui sont éprouvés par une longue attente, que pour l'enfant dont le développement peut être compromis par de longs séjours dans des institutions ou de trop nombreux changements de garde.

Le Conseil a examiné l'état du processus actuel menant à une adoption internationale afin de recommander des mécanismes pour simplifier et raccourcir les délais. Il s'est penché sur des moyens permettant de rendre le processus plus transparent. Le Conseil préconise, en outre, une plus grande concertation entre les ministères plus directement concernés: Santé et Services sociaux, Communautés culturelles et Immigration, ainsi que les Affaires internationales.

Quant à la démarche même de l'adoption internationale, le Conseil est d'avis que l'adoption doit se faire dans le meilleur intérêt de l'enfant et conserver un caractère humanitaire, ce qui n'empêche pas qu'elle puisse constituer une immigration privilégiée, compte tenu de l'intégration et de la prise en charge du ressortissant étranger, non pas par des programmes étatiques, mais bien par des individus.

Le Conseil présentera sous peu un avis à la Ministre sur cette question.

— L'immigration et l'opinion publique

Les résultats des sondages d'opinion sur l'immigration au Québec et au Canada de 1952 à 1988. C'est le sous-titre d'une étude entreprise par le Conseil, qui a été rendue publique en septembre 1988, et intitulée: *L'immigration et l'opinion publique*. La population du Québec et du reste du Canada est, en général, plutôt favorable à l'immigration, tel qu'il apparaît à travers les sondages depuis le début des années 50. En effet, si 40 % des répondants aux divers sondages sont en faveur du maintien du niveau actuel du nombre d'immigrants admis chaque année, de 10 à 15 % voudraient une hausse des admissions, entre 5 à 10 % ne répondent pas à la question, alors que 40 % souhaiteraient plutôt que les entrées au pays soient réduites. Parmi les autres constatations, certaines retiennent particulièrement l'attention:

- Il y a une grande stabilité de l'opinion au Canada à l'égard du niveau d'immigration depuis au moins quinze ans.
- Les données font ressortir une similitude d'opinion entre les francophones en général et les autres Canadiens. Par contre, les anglophones et les allophones du Québec apparaissent beaucoup plus favorables à l'immigration que les autres Canadiens, quelle que soit leur langue maternelle.
- La plupart des répondants préconisent la venue d'investisseurs plutôt que de travailleurs.
- Les Québécois acceptent bien l'idée de vivre dans une société pluraliste.
- Une forte majorité estime qu'il faut surtout accroître la fécondité plutôt que l'immigration pour pallier le déclin démographique.

— Table municipale de concertation des communautés culturelles

Pour faire face aux problèmes et aux tensions qui surgissent à l'occasion dans certaines villes, le Conseil a proposé, en 1988, la mise en place d'une table de concertation des communautés culturelles dans les municipalités du Québec. Cette table permet aux autorités d'être à l'écoute des communautés culturelles et de trouver plus rapidement des solutions adéquates aux situations conflictuelles qui peuvent se présenter. Le projet a été réalisé en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec et d'autres participants du secteur.

Le document préparé, intitulé *Table municipale de concertation des communautés culturelles*, a été publié dans le cadre du Congrès 1988 de l'Union des municipalités du Québec qui s'est tenu en mai 1988.

Le Conseil entend organiser un atelier sur les communautés culturelles dans le cadre du congrès 1990 de cet organisme.

— **Comité consultatif des communautés culturelles en milieu scolaire**

Pour faire face aux problèmes et aux tensions qui surgissent, à l'occasion, dans certaines écoles, le Conseil a élaboré, à l'intention des commissions scolaires, une brochure intitulée « Comité consultatif des communautés culturelles en milieu scolaire».

Le modèle est proposé en vue de permettre aux autorités d'être à l'écoute des communautés culturelles et de trouver plus rapidement des solutions adéquates aux situations conflictuelles qui peuvent se présenter.

Ce projet, préparé en collaboration avec la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et d'autres participants du secteur, sera lancé à l'occasion du congrès de ladite Fédération en mai 1989.

Secteur des femmes

Avis

— Avis sur l'impact du parrainage sur les conditions de vie des femmes de la catégorie de la famille
— 10 juin 1988.

L'avis est basé sur une étude menée avec la collaboration du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec. L'étude a été placée sous la responsabilité d'un comité spécial, présidé par la Présidente du Conseil et composé à la fois de membres du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration et des personnes-ressources de l'extérieur suivantes: M^mes^ Inez Monréal, Micheline Labelle, Fatima Houda-Pépin, Mona Forest et Renée Icart.

Le document comprend quatre volets principaux. On y trouve d'abord une brève présentation du contexte historique et juridique, ainsi qu'un examen des lois de l'immigration en matière de parrainage et de réunion de la famille, au Canada et au Québec. Ce volet est complété par une analyse du statut de la femme dans les lois et les règlements de l'immigration. Le deuxième volet répond à la question: les femmes parrainées de la catégorie de la famille, qui sont-elles? Le troisième volet fait état des difficultés et des obstacles que rencontrent ces femmes dans leur adaptation au Québec. Enfin, la dernière partie comprend une vingtaine de recommandations.

Cet avis réitère la préoccupation du Conseil à l'égard de l'immigration familiale en ce qui concerne l'admission et l'intégration des nouveaux arrivants à la société d'accueil. L'une des conclusions du Conseil est la nécessité de mesures de redressement en faveur de personnes parrainées de la catégorie de la famille, plus particulièrement des femmes, qui ont été jusqu'ici tenues à l'écart.

Les recommandations les plus importantes visent à faciliter l'admission et l'intégration des femmes parrainées. Le Conseil recommande également à la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration de hausser de façon substantielle le montant des subventions accordées aux centres pour femmes immigrantes et de favoriser la création de nouveaux centres, là où les besoins le justifient. Une telle mesure devrait permettre d'offrir des services plus adéquats, en réponse aux besoins spécifiques de cette clientèle.

La connaissance de la langue française constitue, selon le Conseil, une condition essentielle d'intégration. Aussi, pour favoriser l'apprentissage du français par les femmes parrainées, le Conseil recommande à la Ministre d'accorder à ces femmes une priorité d'accès aux programmes de formation linguistique offerts par le Québec.

Recherches, études et consultations

— **Les conditions de travail du personnel domestique**

Une étude a été entreprise sur tous les aspects de la situation des immigrantes et immigrants travaillant à titre de personnel domestique.

Un avis devrait être soumis à la Ministre au cours du prochain exercice.

Publication d'études

Ont été publiées, au cours du présent exercice, les études suivantes:

La femme parrainée de la catégorie de la famille, étude documentaire sur les aspects historiques et juridiques du parrainage au Canada, au Québec et son équivalent dans certains pays occidentaux, M^e^ Michèle Racine, en collaboration avec M^mes^ Hoa Nguyen et Aleyda Lamotte, mai 1988;

L'immigration familiale et la femme parrainée, M^me^ Aleyda Lamotte, mai 1988.

Les communications

Conférences de presse

— Le 12 avril 1988: Présentation des mémoires du Conseil sur les relations entre la police et les minorités ethniques et visibles.
— Le 6 mai 1988: Lancement du guide intitulé *Table municipale de concertation des communautés culturelles*, préparé par le Conseil en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec.

— Le 5 octobre 1988: Lancement de l'avis du Conseil sur la valorisation du pluralisme culturel dans les manuels scolaires.

— Le 20 octobre 1988: Lancement de l'avis relatif à l'impact du parrainage sur les conditions de vie des femmes de la catégorie de la famille.

— Le 4 novembre 1988: Journée d'étude sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles.

— Le 21 mars 1989: Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale.

Communiqués de presse

— Le 14 juin 1988: Demande de suspension des expulsions, adressée à la ministre de l'Immigration fédérale.

— Le 22 septembre 1988: L'immigration et l'opinion publique.

— Le 26 octobre 1988: La situation des communautés culturelles et des immigrants dans la région de l'Abitibi.

— Le 29 décembre 1988: Réaction du Conseil relativement au processus du ministère fédéral de l'Immigration concernant le processus prévu pour statuer sur le cas des 85 000 personnes revendiquant le statut de réfugié.

Les rencontres

Le travail du Conseil suscite un vif intérêt dans divers milieux mais, évidemment, les réactions les plus nombreuses proviennent des organismes des communautés culturelles. Cet intérêt se traduit notamment par de multiples invitations à participer à des événements organisés par ces groupes. Il se manifeste aussi par des rencontres tenues à la demande des représentants d'organismes œuvrant auprès des communautés culturelles.

La Direction du Conseil a en outre pris l'initiative d'organiser des rencontres avec des dirigeants d'organismes pour une collaboration avec le Conseil. On peut évaluer à environ trois cents le nombre de réunions de ce genre, soit avec des individus, soit avec des groupes.

Quelques exemples:

— Activité organisée par le Centre maghrébin de recherche pour les femmes afro-asiatiques.

— Rencontre sur l'éducation interculturelle organisée par le Conseil scolaire de l'île de Montréal.

— Soirée d'information sur le programme d'instruction civique du Centre haïtien d'organisation communautaire et de promotion de la culture.

— Troisième rencontre annuelle entre les groupes de femmes et le gouvernement. Cette journée, qui avait pour thème « Décroissance démographique: les enjeux pour les femmes », a été organisée par le Secrétariat à la condition féminine.

— Carrefour international — visionnement du film « Classés à part » — la Présidente est commentatrice.

La participation à des comités extérieurs

Certains membres, tant du Conseil que de la permanence du Conseil, ont été invités à participer à plusieurs comités, dont entre autres:

— Le Comité consultatif concernant le programme d'éducation interculturelle de la Famille de formation des maîtres de l'Université du Québec à Montréal.

— La Table externe du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration sur les femmes immigrantes.

— Le Comité consultatif des conditions sociales, du logement et de la famille (Statistique Canada).

— Le Comité de nomination de membres du Comité consultatif du président de la Communauté urbaine de Montréal sur les relations interethniques et interraciales.

— Le Comité de parrainage du Forum sur l'emploi.

— Le Comité de la Ville de Montréal pour l'élaboration d'une Déclaration pour l'élimination de la discrimination raciale.

— La Table ronde des responsables institutionnels de la région métropolitaine de Montréal sur l'éducation et les communautés culturelles, organisée par la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal.

— Le Comité de promotion de l'alphabétisation formé par le Regroupement des groupes populaires en alphabétisation.

— Le Comité consultatif du Conseil du trésor sur le programme d'accès à l'égalité en emploi dans la fonction publique pour les membres des communautés culturelles.

La participation à des colloques et séminaires

Plusieurs organismes à caractère multiethnique ou professionnel ont également invité le Conseil à participer à des colloques ou séminaires.

Quelques exemples:

- Colloque « Femmes et développement », organisé par le Conseil des relations internationales de Montréal. La Présidente a agi à titre d'animatrice.
- 43e Congrès des relations industrielles — « Les chartes des droits et les relations industrielles — Que nous réserve l'avenir? » La Présidente a participé à titre de commentatrice.
- Congrès de l'Institut international de droit linguistique comparé, à l'Université du Québec, à Montréal.
- 38e Congrès de la Chambre de commerce de Montréal. La Présidente a agi à titre de personne-ressource au comité de planification.
- Symposium « The Black Community and the Québec Society », organisé par La Ligue nationale des Noirs du Québec.
- IVe Session de la Commission de coopération interparlementaire franco-québécoise — mini-colloque sur la politique familiale: vision française et québécoise.
- Forum sur l'immigration et le Québec de demain organisé par la Ligue des droits et libertés.
- Colloque organisé par le CSSMM: « L'avenir des services sociaux dans la région métropolitaine ». La Présidente a prononcé un discours sur le thème « Transformation des besoins sociaux et transformation des services sociaux ».
- Congrès juif canadien — la Présidente y prononce un discours: « Relations between cultural and religious communities in Québec ».
- 2e Conférence sur le statut et les besoins des Noirs du 3e âge: « Vieillir avec dignité au sein de la communauté noire ».
- Rassemblement des femmes immigrantes du Québec — plusieurs ateliers sur les thèmes: « Travail et accès à l'égalité » — « Harcèlement sexuel au travail » — « Logement à prix modique » — « Formation linguistique » — « Violence conjugale » — « Racisme et discrimination » — à l'Université du Québec. La Présidente a participé à la séance d'ouverture.

Les conférences

La Présidente du Conseil a été invitée à donner plusieurs communications au cours de l'année. On peut citer, à titre d'exemple:

- Conférence organisée par l'Association of Universities and Colleges of Canada (AUCC). La Présidente a prononcé un discours intitulé « Universities and Moral Responsability ».
- Journée d'étude organisée par l'Alliance des communautés culturelles pour l'égalité dans la santé et les services sociaux (ACCESSS).
- Congrès annuel des éducateurs de police du Canada. L'hôte de ce congrès est l'Institut de police du Québec.
- 54e Congrès biennal de la CSN, au Centre municipal des congrès.
- Assemblée annuelle des Services canadiens d'assistance aux immigrants juifs.
- Souper-bénéfice organisé par Solidarité-Santé-Canada-Haïti (SOSAKA) — la Présidente a prononcé un discours sur la solidarité internationale.
- Congrès 1988 de l'International Association of Civilian Oversight of Law Enforcement. La Présidente a participé à ce congrès à titre de panéliste.
- Colloque sur la femme africaine organisé par l'Association des femmes et étudiantes africaines (A.F.E.A. inc.). Le thème abordé par la Présidente a été « La femme africaine au Québec ».
- Conférence organisée par le Conseil uni des Associations philippines du Canada. La Présidente a prononcé un discours sur les relations interraciales au Canada.
- Symposium: « The Dimensions of Sickle Cell Anemia in Canada », organisé par l'Université McGill et l'Hôpital pour enfants de Montréal. La Présidente a traité de l'accessibilité des services de santé et des services sociaux pour les membres des communautés culturelles.
- Assemblée générale du Conseil des femmes de Montréal — la Présidente a prononcé un discours intitulé « Human Rights Issues in Canada-Québec-Montréal ».
- Inauguration du groupe HEXOTICQ (groupe de femmes haïtiennes).
- Journée de consultation du ministère de la Santé et des Services sociaux.
- 8e Conférence biennale de l'Association nationale de la femme et le droit. La Présidente est conférencière invitée « Accès à l'égalité, minorités visibles et action contre le racisme ».
- Colloque sur « Les femmes et l'équité salariale: un pouvoir à gagner », au YMCA.
- NACOI (Association of Canadians with origins in India) — Conférence d'une journée en coopération avec les communautés culturelles, dont le thème était « Historical Evolution of Allophones in Québec ». La Présidente prononce le discours d'ouverture.

- Conférence de l'Association américaine de juristes;
- Symposium sur les relations interraciales en milieu municipal, organisé par la Fédération canadienne des municipalités et la CUM: « Partenaires pour l'amélioration des relations interraciales — un défi pour les gouvernements locaux et les collectivités »;
- Conférence organisée par la Fondation canadienne des droits humains sur « Le multiculturalisme et la Charte » — la Présidente a fait une présentation sur « Le Contexte social et politique du multiculturalisme au Québec ».

La vice-présidente aux Communautés culturelles, M^me^ Raymonde Folco, a également été invitée à donner plusieurs communications au cours de l'année. À titre d'exemple:

- Congrès 1989 de l'Association québécoise des enseignants de français langue seconde — « Pluralisme culturel: mythes et réalités ».
- Congrès de l'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal — « La problématique des valeurs et l'ajustement de l'école à ses nouvelles clientèles ».
- Association multiethnique pour l'intégration des personnes handicapées du Québec — Discours lors du lancement du rapport du colloque — « Le système scolaire et les minorités invisibles ».
- 35^e^ Congrès de la Fédération des commisions scolaires catholiques du Québec, « Rôles respectifs des parents et de l'école dans la transmission des valeurs ».
- 42^e^ Congrès de l'Association canadienne d'éducation de langue française — « L'alphabétisation des immigrant(e)s ».
- XIII^e^ Biennale de la langue française — « Immigration et enseignement du français ».
- Colloque organisé par la Commission scolaire Sainte-Croix: L'éducation vers l'an 2000, ses réalités, ses enjeux — « Les défis de l'éducation interculturelle ».
- Colloque sur l'éducation interculturelle au Québec — « La valorisation du pluralisme dans le matériel didactique au Québec: état de la situation et propositions de pistes pour les auteurs et les étudiants ».
- Direction générale de l'éducation des adultes — ministère de l'Éducation du Québec — « Quelques aspects des services éducatifs offerts à la clientèle immigrante ».
- XXVII^e^ Congrès du Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse — « Le défi du pluralisme culturel ».
- La Maisonnée — « L'adaptation des immigrants à la vie québécoise ».
- Collège Ahuntsic — semaine interculturelle — « Traits près d'ici ».
- Montreal Teachers Association et la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal — Conference on Multiculturalism and Education — « Le multiculturalisme dans le contexte scolaire ».
- Université McGill — Département de la didactique — « L'éducation interculturelle au Québec: état de la question ».

Autres activités

D'autres activités sont situées en marge du programme de consultations et de recherches 1988-1989 proprement dit. Parmi celles-ci mentionnons:

- la recherche sur les minorités ethniques et raciales (en collaboration avec la Commission des droits de la personne);
- l'examen et le suivi de diverses requêtes;
- le suivi du dossier « Déclaration solennelle sur les relations interethniques et interraciales »;
- le suivi de tous les avis adoptés et publiés par le Conseil.

Conclusions et perspectives

Le Conseil a adopté un programme de consultation et de recherches pour l'exercice 1989-1990.

Le Conseil ne pourra, vraisemblablement, réaliser toutes les activités prévues à son programme. Certains éléments, notamment des demandes d'avis de la ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration, pourraient amener à abandonner des activités. Également, d'étroites limites budgétaires restreignent sérieusement l'envergure de ses recherches.

Aussi le Conseil établit, pour l'année 1989-1990, des éléments qui sont de nature à le guider dans le choix d'activités prioritaires, soit:

- la réalisation d'un programme de recherches pour les secteurs « Communautés culturelles et Immigration », en favorisant des mécanismes de concertation avec diverses institutions de recherche;

- la réalisation d'un programme de consultations et l'établissement de mécanismes de concertation avec les organismes et associations œuvrant auprès des communautés culturelles, dans le milieu de l'immigration et dans d'autres grands domaines de la vie collective;
- la réalisation d'un programme visant à l'intégration des membres des communautés culturelles à la société québécoise et notamment à la majorité francophone;
- la recherche et l'élaboration de mécanismes visant à améliorer le niveau d'acceptation et de compréhension de l'immigration, de la présence des communautés culturelles et de leur impact dans la société québécoise;
- la poursuite de la réalisation du programme de communication du Conseil.

Aussi, en tenant compte:

- de travaux en vue de la préparation de nouveaux avis qui pourront être demandés par la Ministre,
- des autres activités commencées durant l'exercice 1988-1989 et se poursuivant durant l'exercice 1989-1990,

le Conseil, en principe, privilégiera ses activités dans l'ordre suivant:

Secteur des communautés culturelles

- Avis à la Ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration sur les médias ethniques et leur financement.
- Avis sur la création et la mise à jour d'une banque de personnes-ressources des communautés culturelles.
- Avis sur l'apport artistique des communautés culturelles.
- Avis sur une semaine interculturelle nationale.
- Rencontre de responsables de recherches et de chercheurs (secteurs des communautés culturelles et de l'immigration).
- Le logement et les communautés culturelles.
- Étude sur le placement des enfants des communautés culturelles.
- Alphabétisation et intégration des membres des communautés culturelles.
- Journée internationale pour l'élimination de toute forme de discrimination raciale.
- Le processus d'intégration des membres des communautés culturelles à la société.

Secteur de l'immigration

- Recherche relative à l'impact de l'immigration sur le marché du travail.
- Étude sur le rendement scolaire des enfants immigrants.
- Avis sur l'adoption internationale.
- Comité consultatif des communautés culturelles en milieu scolaire.
- Table de concertation municipale des communautés culturelles.
- Avis sur le niveau d'immigration 1990.
- Avis sur un projet d'énoncé de politique d'immigration.
- Les mesures de francisation des immigrants et des membres des communautés culturelles: bilan et perspectives.
- Complément à l'avis sur la régionalisation de l'immigration.
- Table ronde des municipalités.
- Annuaire statistique de l'immigration et des communautés culturelles.

Secteur des femmes des communautés culturelles

- Étude sur les conditions de travail du personnel domestique.

Secteur des jeunes des communautés culturelles

- Table ronde sur la situation des jeunes des communautés culturelles.

Annexe A

Liste des publications

Avis du Conseil

- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur les niveaux d'immigration pour 1986 — 27 juin 1985.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur les recommandations relatives au processus de reconnaissance au Canada du statut de réfugié — 8 août 1985.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration concernant une modification à l'article 48 du règlement sur la sélection des ressortissants étrangers — 21 novembre 1985.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur les niveaux d'immigration du Québec pour 1987 et les deux années subséquentes — 5 mai 1986.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur la disparition d'*Arrimage* à Radio-Québec — 9 mai 1986.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur les communautés culturelles et les communications — 19 novembre 1986.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur le plan d'action en matière de programmes d'accès à l'égalité pour les femmes en emploi, quant à la représentativité des femmes des communautés culturelles — 18 juin 1987.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur le niveau d'immigration du Québec pour 1988 et 1989 — 24 août 1987.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration relatif au projet de loi C-93 sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada — 8 février 1988.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles, jalon pour une société harmonieuse — 18 février 1988[1].
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur la valorisation du pluralisme culturel dans les manuels scolaires — 10 juin 1984[2].
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur l'impact du parrainage sur les conditions de vie des femmes de la catégorie de la famille — 10 juin 1988[3].
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur l'accessibilité des membres des communautés culturelles aux services de santé et aux services sociaux — 10 juin 1988.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur la régionalisation de l'immigration : « Quelques arpents de neige... à partager » — 17 novembre 1988.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur la création de services de référence de candidatures de personnes des communautés culturelles — 9 juin 1989.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur l'adoption internationale — 10 octobre 1989.
- Avis du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration sur le niveau d'immigration pour 1990 — 10 octobre 1989.

Consultations

- Synthèse des mémoires et des présentations de la Consultation du Conseil sur les communautés culturelles et les communications — décembre 1986.
- Synthèse de la Consultation sur l'accessibilité des services sociaux et de santé aux communautés culturelles — septembre 1987.

Mémoires

- Mémoire sur le projet de règlement sur les programmes d'accès à l'égalité — septembre-octobre 1985.
- Mémoire sur le projet de loi 21 et le règlement sur l'adoption internationale, présenté à la Commission parlementaire des affaires sociales — 13 mai 1987.

1 Une traduction anglaise de ce document est disponible.

2 Une traduction anglaise de ce document est disponible.

3 Ce document est également disponible dans une version anglaise, espagnole, grecque et italienne. Il existe aussi un résumé en arabe et en vietnamien.

- Mémoire sur les relations entre la police et les minorités ethniques et visibles présenté au Comité d'enquête sur les relations entre les corps policiers et les minorités ethniques et visibles de la Commission des droits de la personne — 12 avril 1988.
- Addendum au mémoire précité: 15 juin 1988.

Études et recherches

- Profil statistique des revendicateurs du statut de réfugié, janvier 1987, par Bertrand Lebel, agent de recherche.
- Le parrainage et la réunification de la famille, bibliographie annotée, mai 1987, par Me Yolanda Ranger et Hoa Nguyen, agente de recherche.
- Les suspensions de parrainage, analyse statistique, août 1987, par Hoa Nguyen, en collaboration avec Aleyda Lamotte, agentes de recherche.
- Les impacts économiques de l'immigration, « Synthèse des études québécoises, canadiennes et américaines » — août 1987, par Josée Lamoureux, économiste.
- Les aspects démographiques de l'immigration au Québec et au Canada — août 1987, par Denis Gonthier, démographe.
- Les femmes immigrées et le parrainage dans le cadre de la catégorie de la famille, synthèse d'entrevues réalisées auprès des organismes communautaires, par Aleyda Lamotte, mai 1987.
- Profil des entrepreneurs immigrants établis au Québec en 1983 et 1984. Synthèse d'une étude réalisée pour le compte du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration du Québec par la firme COJPEL — Josée Lamoureux, économiste — janvier 1988.
- La condition des femmes parrainées, analyse des entrevues réalisées auprès des femmes parrainées, par Hoa Nguyen, février 1988.
- La femme parrainée de la catégorie de la famille, étude documentaire sur les aspects historiques et juridiques du parrainage au Canada, au Québec et son équivalent dans certains pays occidentaux, Me Michèle Racine en collaboration avec Hoa Nguyen et Aleyda Lamotte, mai 1988.
- L'immigration familiale et la femme parrainée, Aleyda Lamotte, mai 1988.
- L'immigration et l'opinion publique, par Jean-François Manègre, agent de recherche, septembre 1988.
- Les régions du Québec et l'immigration, par Jean-François Manègre, mai 1989.
- Traitement de la diversité raciale, ethnique et culturelle dans les manuels scolaires au Québec, Marie McAndrew, septembre 1987.
- Pour une meilleure représentation des communautés culturelles dans la fonction publique québécoise, Marc Romulus, agent de recherche, octobre 1988.

Colloques et séminaires

- Colloque sur les médias du Québec: un monde « tricoté serré » — 30 janvier 1987, résumé des interventions.
- Table ronde sur l'immigration — 23 février 1987, synthèse des discussions.
- Rencontre d'échanges avec des représentants d'organismes des communautés culturelles et de l'immigration et des principaux secteurs socio-économiques de la région de Québec — 26 septembre 1987, compte rendu.
- Séminaire sur les relations raciales dans le contexte urbain — 3 octobre 1987, synthèse des présentations (novembre 1987).
- Rapport-synthèse de la Journée d'étude sur les programmes d'accès à l'égalité en emploi à l'intention des communautés culturelles tenue le 4 novembre 1988 — mars 1989.

Rapports annuels du Conseil

- Exercice 1985-1986
- Exercice 1986-1987[1]
- Exercice 1987-1988[2]

Autres documents

- Les relations entre les membres des communautés culturelles et les services sociaux — janvier 1986, par Bertrand Lebel, agent de recherche. Ce texte a été publié dans la *Revue canadienne d'études ethniques*, à l'automne 1986.
- Table municipale de concertation des communautés culturelles (guide à l'intention des municipalités) préparé par le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, en collaboration avec l'Union des municipalités du Québec, mai 1988.
- Comité consultatif des communautés culturelles en milieu scolaire: « Un défi pour l'école » (brochure d'information à l'intention des commissions scolaires) — avril 1989.

---

1 Une traduction anglaise de ce document est disponible.
2 *Idem.*

Loi

- Loi sur le Conseil des communautés culturelles et de l'immigration (1984, L.R.Q., c. C-572).

Dépliant informatif sur le Conseil

- Ce dépliant est disponible dans les langues suivantes: française, anglaise, italienne, grecque, portugaise, espagnole, vietnamienne et chinoise.

Bulletin du Conseil

- « INFO CONSEIL », vol. 1 nº 1, juin 1987.
- « INFO CONSEIL », vol. 2, numéro spécial, 1988.
- « INFO CONSEIL », vol. 3, nº 1, octobre 1989.

Publications à venir

- Plusieurs recherches et études sont en cours. Des rapports et des avis sont en préparation. Certains de ces documents seront rendus publics dans les semaines à venir.

Note

- On peut obtenir de plus amples renseignements concernant les publications du Conseil en communiquant avec le Secrétariat du Conseil.

Annexe B

Composition des comités

Comité des communautés culturelles

Folco, Raymonde
Présidente

Barcelo-Chornet, Mercédès

Fontaine, Serge*

Fournaris, Théoharis**

Harvey, Julien**

Ouaknine, Léon**

Tesolin, Luigi

Sordzi, Kofi

Westmoreland-Traoré, Juanita
Nommée d'office
Présidente du Conseil

Johnson, Jacques
Secrétaire

Comité des femmes des communautés culturelles et le parrainage

Membres du Conseil:

Westmoreland-Traoré, Juanita
Présidente

Paquin, Raymond
Vice-président à l'Immigration

Barcelo-Chornet, Mercédès

Duong My Tram

Oliveira, Maria Fernanda

Trinh, Phuong

Membres de l'extérieur:

Forrest, Mona

Icart, Renée

Labelle, Micheline

Monréal, Inez

Houda-Pépin, Fatima

Johnson, Jacques
Secrétaire

Comité de l'immigration

Paquin, Raymond
Président

Attar, Robert

Duong My, Tram

Isseri, Jean***

Oliveira, Maria Fernanda

Oryschuk, Eugène

Montérichard, Miguel

Westmoreland-Traoré, Juanita
Nommée d'office
Présidente du Conseil

Johnson, Jacques
Secrétaire

Agentes de recherche:

Nguyen, Hoa (C.C.C.I.)

Lamotte, Aleyda (M.C.C.I.)

---

* A démissionné le 18 janvier 1989.
** Remplacés en cours d'année par:
Chalom Maurice
Wladimir Jeanty
Tchipeff Antoine
*** Remplacé en cours d'année, par M^me^ Irène Ellenberger

Le Secrétariat du Conseil des communautés culturelles et de l'immigration est situé au :

4e étage
Tour de la Place-Victoria

Adresse postale :

C.P. 158
Tour de la Place-Victoria
Montréal (Québec)
H4Z 1C3

Téléphone :

(514) 873-8501

Composition typographique: Typoform inc.

Achevé d'imprimer en mars 1990
sur les presses de l'imprimerie
Inter Ligne (1990) inc.

Gouvernement du Québec
Conseil des communautés culturelles et
de l'immigration du Québec